

Un programme de restauration des sentiers d'envergure au Parc national des Pyrénées



Par Tarbes@Lasemainedespyrenees.Fr Vendredi 6 Août 2021



R. Camviel – Parc national des Pyrénées

Patrimoine immatériel et culturel issu d'une histoire montagnarde, les sentiers se dessinent, au fil des âges et des besoins humains, entre échanges transfrontaliers, pastoralisme et développement de la pratique de la montagne. L'engouement pour ces grands espaces est une réalité et la pression exercée sur les sentiers s'accroît. Le passage répété des randonneurs et des troupeaux, le mouvement du manteau neigeux ainsi que le ruissellement des eaux de pluie entraînent l'affaissement des bas-côtés des chemins, la disparition du tracé original et la dispersion de l'empierrement.

Dès sa création en 1967, le Parc national s'est attaché à proposer aux randonneurs un réseau de chemins qui, en canalisant les flux, permet une découverte sans en détériorer les milieux et les habitats. Aujourd'hui, quatre cent kilomètres de sentiers sont signalés et aménagés en zone cœur du Parc national. Cinquante kilomètres sont entretenus chaque année, restaurés et améliorés par le Parc national.

Grâce à des dotations exceptionnelles du Ministère en charge de l'Ecologie, des programmes d'envergure ont été réalisés tels que la restauration du sentier des Laquettes en Réserve naturelle nationale du Néouvielle en 2019 et 2020. En 2021, une dotation de 400 000 € a permis de mettre en œuvre un programme de rénovation, le plus fort jamais engagé depuis la création du Parc national. Un programme qui a permis la restauration d'un sentier, parmi les plus fréquentés, dans chacune des six vallées du territoire.

Des secteurs à forts enjeux environnementaux

Des travaux en zone cœur du Parc national relèvent d'exigences environnementales et patrimoniales importantes. Maître d'œuvre et maître d'ouvrage, le Parc national veille au respect scrupuleux de la réglementation afin d'éviter ou de réduire le plus possible, pendant

toute la durée du chantier et au-delà, les dégradations des milieux naturels et des paysages.

Ainsi, les matériaux utilisés (cailloux, troncs d'arbres morts, dalles...) sont prélevés sur le site hormis pour des besoins spécifiques tel que l'apport de bois d'acacia, essence particulièrement résistante au temps, pour la réalisation de marches, ou l'apport d'une passerelle métallique pour sécuriser une traversée.

Afin de ne pas introduire des espèces absentes jusqu'alors de la zone du Parc national, une vigilance particulière est portée au nettoyage général des engins de construction avant leur arrivée sur le chantier. A la fin du chantier, le site est minutieusement nettoyé.

Les localisations

Situés entre 1 500 mètres et 2 500 mètres d'altitude, les six sentiers restaurés en juin-juillet 2021 présentaient des particularités. Chaque chantier était unique du fait des possibilités d'accès – certains nécessitant trois à quatre heures de marche, les matériaux disponibles sur place et le relief – le dénivelé pouvant atteindre 425 mètres.

- **Sentier d'Estoudou – vallée d'Aure (65)** : 1 kilomètre pour 350 mètres de dénivelé. Détérioré du fait du piétinement important et du ruissellement, le sentier d'Estoudou a été refaçonné avec notamment la création de plus de deux cent marches en bois et en pierre, dans un environnement de sous-bois. Le système racinaire des arbres a été protégé de l'érosion par la mise en place de ces nouveaux dispositifs.
- **Sentier des Espuguettes – vallée de Luz-Gavarnie (65)** : 550 mètres pour 122 mètres de dénivelé. Ce sentier souffre principalement du ruissellement et du piétinement. Il passe dans un terrain sableux, exempt de roches. Le but de cette rénovation était de re-canaliser les flux de randonneurs sur un unique sentier, de boucher les sentes parallèles et de bloquer les matières à l'aide de marches et de revers d'eau en bois.
- **Sentier du col des Mulets – vallée de Cauterets (65)** : 1,3 kilomètres pour 425 mètres de dénivelé. Ce sentier de très haute montagne n'avait pas reçu de travaux depuis une vingtaine d'année du fait du difficile accès. La fonte tardive de la neige sur une partie du sentier rendant l'accès encore plus difficile. Les marches, revers d'eau et autres ouvrages ont été réalisés avec les pierres du site.
- **Sentier du col de l'Hospitalet – val d'Azun (65)** : 1 kilomètre pour 250 mètres de dénivelé. Comme le précédent sentier (col des Mulets), ce site est très difficile d'accès et la fonte de la neige a compliqué le travail. Ici encore, les matériaux situés dans l'environnement immédiat ont permis de réaliser les marches et murets.
- **Sentier de Soum de Pombie – vallée d'Ossau (64)** : 2,5 kilomètres pour 320 mètres de dénivelé. Ce linéaire dessert principalement le refuge de Pombie et connaît une forte fréquentation. Les aménagements (pose de revers d'eau métalliques, blocage des cheminements parallèles, nettoyage de l'assise du sentier...) permettent désormais au public, d'évoluer sereinement. Une signalétique directionnelle et de sensibilisation du public afin de respecter le cheminement a été apposée.

- **Sentier du port de Bernère ou Pas de l'Echelle – vallée d'Aspe (64)** : 200 mètres pour 10 mètres de dénivelé et 1 200 mètres pour 200 mètres de dénivelé. Ce sentier présentait des portions raides ainsi que des passages aériens non sécurisés. La réalisation d'un cheminement plus doux ainsi que la mise en place de passerelles facilite désormais l'évolution du public.

Les prestataires artisans

Après appel d'offres, les travaux ont été confiés à des sociétés et structures locales :

- Vallée d'Aure : société ATTM de Vignec – Hautes-Pyrénées,
- Vallée de Luz Saint Sauveur – Gavarnie : commission syndicale de la vallée de Barèges – Hautes-Pyrénées,
- Vallée de Cauterets : société SOARES de Pierrefite Nestalas – Hautes-Pyrénées, bénéficiaire de la marque Esprit parc national
- Val d'Azun : société ATS de Bagnères de Bigorre – Hautes-Pyrénées,
- Vallée d'Ossau : société TISNE de Louvie Juzon – Pyrénées-Atlantiques,
- Vallée d'Aspe : société SALAGNAC de Bedous – Pyrénées-Atlantiques.

Investissement total de 450 000,00 € toutes taxes comprises dont 400 000,00 € au titre d'une subvention du Ministère en charge de l'Ecologie